



(19)

Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 1 039 435 A1

(12)

EUROPEAN PATENT APPLICATION

published in accordance with Art. 158(3) EPC

(43) Date of publication:
27.09.2000 Bulletin 2000/39

(51) Int. Cl.⁷: **G09F 17/00**

(21) Application number: **98943895.7**

(86) International application number:
PCT/ES98/00259

(22) Date of filing: **22.09.1998**

(87) International publication number:
WO 00/14707 (16.03.2000 Gazette 2000/11)

(84) Designated Contracting States:
BE DE FR GB IT

(72) Inventor: **Moreno Diaz, Felix**
45001 Toledo (ES)

(30) Priority: **03.09.1998 ES 9801855**
17.09.1998 ES 9801961

(74) Representative:
Perez Bonal, Bernardo et al
I. Gonzalez Gonzalez-Mogena,
c/Zurbano, 39-3o
28010 Madrid (ES)

(71) Applicant: **Moreno Diaz, Felix**
45001 Toledo (ES)

(54) **MECHANICAL ARRANGEMENT FOR SUPPORTING AND MOVING PUBLICITY BANDEROLES AND THE LIKE**

(57) Disposition mécanique pour le support et la mobilisation de banderoles publicitaires et similaires consistant en la fixation de pancartes ou banderoles (4, 15, 22) sur des éléments de support constitués de câbles (5 et 14) ou en option sur un rail (21), présentant des éléments de fixation sur la superficie de ce rail configurés comme des corps (23 et 23'), la mobilisation des

pancartes ou banderoles étant actionnée par des moteurs (6, 12 ou 14), pouvant être incorporé aussi bien sur des supports verticaux que sur la partie externe ou interne de façades de bâtiments et rendant possible l'utilisation d'un chariot couissant sur des rails et doté d'un moteur.

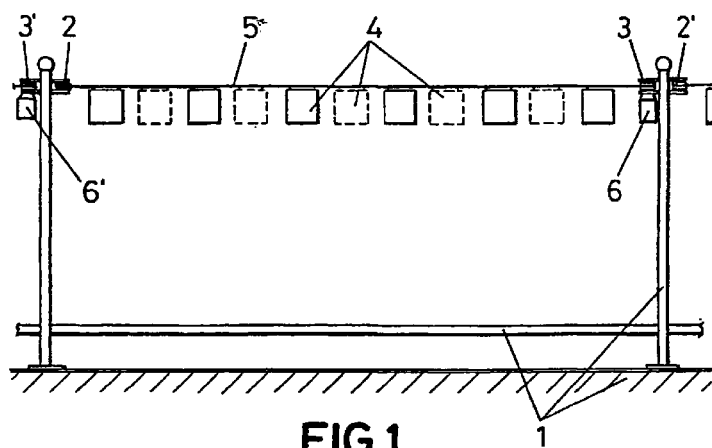


FIG.1

EP 1 039 435 A1

Description

OBJET DE L'INVENTION

[0001] Le présent rapport descriptif se rapporte à une demande de Brevet d'Invention relatif à une disposition mécanique pour le support et la mobilisation de banderoles publicitaires et similaires, dont la finalité évidente réside dans la configuration de son mécanisme qui agit à la fois comme support du câble portant les banderoles et similaires, qui peut simplement être installé sur la structure des gradins d'une installation sportive ou similaire, ou qui peut être fixé sur les parements externes et internes d'une installation commerciale, en permettant ainsi la visualisation directe du public assistant à un spectacle sportif, musical ou venant effectuer ses achats dans un supermarché ou une grande surface, le mécanisme pouvant effectuer une mobilisation des éléments supportés de façon continue de droite à gauche, vice versa ou alternativement en vue d'une visualisation directe des motifs publicitaires apposés sur les banderoles ou similaires, qui peut être simplement installé et aussi bien évidemment être retiré de l'endroit où il est fixé tout en permettant aussi le retrait ou le remplacement ponctuel des banderoles portant les graphismes publicitaires.

[0002] L'invention prévoit aussi la possibilité d'utiliser comme élément de support direct une pièce constituant une plate-forme où se trouve fixé le moteur qui agit comme élément de mobilisation directe de la banderole, le support du moteur étant un élément qui permet en même temps la fixation sur ce dernier de la banderole ou d'établir un point de traction d'une extrémité d'une banderole aux dimensions beaucoup plus grandes que le corps en lui-même qui la mobilise, utilisant comme lien de fixation directe à une paroi, à un mur, un parement, un pilier, un appui vertical, etc., des rails formés à base de profilés définissant des glissières déterminant la fixation du corps du support, les pièces constituant les rails ayant aussi un éclairage interne qui facilite la visualisation de l'extérieur des motifs graphiques apposés sur la banderole mobilisée.

CHAMP DE L'INVENTION

[0003] Cette invention trouve son application dans l'industrie consacrée à la fabrication d'appareils, de dispositifs et d'éléments auxiliaires pour la publicité en général.

ANTECEDENTS DE L'INVENTION

[0004] Le demandeur a connaissance de l'existence actuelle de nombreuses banderoles, pancartes et similaires qui une fois installées sur des éléments de support, permettent la visualisation des motifs publicitaires exposés sur ces surfaces.

[0005] Le demandeur connaît également l'exis-

tence de différents supports publicitaires visant à permettre la fixation sur ces derniers de pancartes et similaires, les supports étant capables, grâce à l'installation d'un moteur, de générer un mouvement circulaire du support qui permet une visualisation dans un périmètre de 360° des motifs exposés sur les supports constituant les pancartes et similaires.

[0006] Néanmoins, le demandeur n'a pas connaissance de l'existence actuelle d'une disposition mécanique produisant le support et la mobilisation de banderoles publicitaires et similaires exposées en plein air de façon continue ou situées à l'intérieur d'une installation commerciale ou similaire.

[0007] Le demandeur n'a pas non plus connaissance de l'existence actuelle d'un support constitué comme un corps doté d'un moteur mobilisé au moyen de glissières ou rails, sur lesquels la pancarte se déplace, dont la visualisation sera aussi effective, et la visualisation du propre élément de support permettrait la mobilisation de la pancarte, le support étant fixé à des rails ou glissières sur lesquels il se déplace, à l'aide d'un petit moteur qui, alimenté par l'énergie électrique provenant des propres rails, fournira l'alimentation continue du moteur, les éléments constituant les voies ou les rails étant dotés d'un éclairage propre qui facilitera davantage, si c'est possible, la visualisation des représentations graphiques montrées sur les pancartes ou banderoles.

DESCRIPTION DE L'INVENTION

[0008] La disposition mécanique pour le support et la mobilisation de banderoles publicitaires et similaires que l'invention propose, constitue en elle-même une nouveauté évidente dans son champ d'application spécifique puisqu'elle réunit dans son contexte plusieurs avantages en ce qui concerne la visualisation des motifs publicitaires et qu'elle a en même temps la particularité que, comme elle est formée à partir d'un mécanisme de grande simplicité, elle facilite aussi bien la fixation que le retrait de ce dernier en quelques minutes sur et depuis le gradin où il est fixé ou à l'endroit où il est incorporé.

[0009] Fait aussi l'objet de l'invention la possibilité de fixer les banderoles sur différents mécanismes agissant comme support sur la façade externe d'un bâtiment ou même sur la partie interne, formant un parcours qui peut être modifié à volonté en ce qui concerne la mobilisation des banderoles et les pancartes supportées, et pouvant effectuer différents parcours à des cadences ponctuellement établies.

[0010] Fait aussi partie de l'invention le fait de présenter en option un élément de mobilisation aux dimensions réduites, qui agit comme point d'appui et de support, et qui dispose aussi de l'énergie fournie par le propre rail ou glissière, lequel dispose aussi d'éléments d'éclairage améliorant la visualisation de la banderole ou pancarte en question.

[0011] Plus concrètement, la disposition mécanique pour le support et la mobilisation de banderoles publicitaires et similaires objet de l'invention est constituée à partir de deux éléments de retenue d'un câble fixé à des poulies, lesquelles sont actionnées par un moteur alimenté par des batteries, pourvu d'une fin de course ou non, la mobilisation de la poulie fixée à l'axe raccordé au moteur faisant que le câble porteur de plusieurs banderoles ou similaires sur sa structure, se mobilise en même temps, celui-ci étant fixé à l'extrémité opposée à une poulie agissant comme élément de support et aidant à la rotation.

[0012] Evidemment, l'alimentation énergétique du moteur peut être effectuée directement depuis le réseau ou depuis une installation fournissant de l'énergie électrique alimentée par de l'énergie alternative.

[0013] Le moteur, qui comme cela a été dit précédemment, est fixé directement à une poulie et est alimenté par une batterie ou depuis le secteur ou similaire, est situé sur la partie inférieure de la poulie, qui agit en même temps comme support de l'une des extrémités du câble et qui présente des moyens conventionnels de fixation rapide sur la structure du gradin, parement ou similaire, rendant par conséquent possible la réalisation d'un alignement dans le périmètre de la zone où le dispositif est installé ou directement la traversée d'un bout à l'autre de l'installation en ne changeant seulement que la longueur du câble.

[0014] Cette installation peut en option être incorporée sur une façade, un mur ou un parement et réaliser la mobilisation des banderoles ou pancartes qui peuvent être vues de l'extérieur, les graphismes apposés sur les banderoles ou pancartes annonçant des offres ou promotions différentes.

[0015] L'invention a aussi la vertu de pouvoir être intégrée sur la structure d'une façade interne ou externe au moyen de l'incorporation d'un rail qui agit d'une part comme un support des éléments fixés à la structure constituant la banderole ou pancarte, et d'autre part comme lien de support et de mobilisation d'un moteur auquel il se trouve adjacent et qui entraîne le mouvement de la pancarte supportée, le rail ou glissière ayant la vertu d'amener l'énergie électrique pour alimenter directement le moteur mobilisant les corps supportés.

[0016] Cette structure décrite ci-dessus peut être installée aussi bien sur la partie externe que sur la partie interne d'un bâtiment et effectuer un parcours dans sa partie interne qui peut être modifié à volonté en fonction de l'action sur les divers éléments qui, alimentés par l'énergie électrique, permettent un plus ou moins grand parcours et bien évidemment dans les deux sens.

[0017] L'invention prévoit aussi la possibilité d'utiliser un support de forme rectangulaire, doté d'éléments d'éclairage, qui dispose sur sa partie supérieure de points d'ancrage configurés comme des bras porteurs de la pièce constituant la pancarte, banderole ou similaire, le corps du support se mobilisant avec la banderole fixée à la partie supérieure et inférieure de ce

dernier sur quatre points ou plus de ses côtés supérieur et inférieur, en fonction de l'existence d'un moteur qui, fixé sur un support longitudinal, fait que la structure se déplace horizontalement, le support étant raccordé aux éléments de fixation, et le moteur à des rails, glissières ou similaires fixés à la paroi, au mur ou parement.

[0018] En remplacement de ce type de support susmentionné, on peut utiliser un rail, une glissière ou similaire, présentant deux soudures longitudinales ou plus constituant des zones de fixation des éléments provenant d'un chariot ou similaire, mobilisé par un moteur qui reçoit l'énergie d'une ligne électrifiée située sur la structure du propre élément de guidage, cette glissière, ce rail ou similaire, ayant des éléments lumineux à l'intérieur qui agissent de façon complémentaire pour la visualisation des graphismes montrés sur les pancartes, banderoles ou similaires.

[0019] Le chariot qui est mobilisé longitudinalement grâce au moteur qui lui est fixé présente en même temps la particularité qu'il détermine lui-même l'élément de support du contexte de la banderole ou similaire, ou un point de fixation d'une extrémité de ce type d'éléments, en collaboration avec d'autres éléments similaires mobilisables à la même vitesse et dans le même sens.

DESCRIPTION DES DESSINS

[0020] Pour compléter cette description et en vue d'une meilleure compréhension des caractéristiques de l'invention, est jointe au présent rapport descriptif pour en faire partie intégrante une série de plans où il a été représenté pour illustration et non à titre exclusif ce qui suit :

La figure n° 1. Montre une vue en projection transversale d'une réalisation de la disposition mécanique pour le support et la mobilisation de banderoles publicitaires et similaires fixée sur des poteaux d'appui vertical.

La figure n° 2. Correspond à une vue en projection horizontale de l'objet représenté sur la figure n° 1.

La figure n° 3. Représente une vue détaillée de l'extrémité fixée au gradin ou similaire, où l'on peut voir la poulie raccordée au câble sur la réalisation représentée dans les figures n° 1 et 2.

La figure n° 4. Représente une vue de face d'une deuxième réalisation de l'invention, fixée sur une façade, un mur ou parement.

La figure n° 5. Correspond à un détail de l'objet représenté sur la figure n° 4.

La figure n° 6. Montre une vue en perspective d'une troisième réalisation de l'invention, où l'appui est

configuré comme un rail fixé à la paroi, à la façade, au mur ou au parement, intégrant un moteur qui coulisse sur la surface du rail de support et qui entraîne aussi le déplacement des banderoles, pancartes ou similaires.

La figure n° 7. Représente enfin une vue d'un bâtiment ou d'une installation commerciale où l'on peut incorporer toutes les réalisations représentées sur les figures précédentes, aussi bien sur sa partie externe qu'interne, et former un parcours convenant à la finalité requise.

La figure n° 8. Montre une vue en projection transversale d'une quatrième réalisation de l'invention.

La figure n° 9. Montre une vue en perspective d'une cinquième réalisation prévue dans l'invention.

REALISATIONS PREFERENTIELLES DE L'INVENTION

[0021] A la vue des figures n° 1, 2 et 3, on peut observer comment la disposition mécanique pour le support et la mobilisation des banderoles publicitaires et similaires qui est préconisée, est constituée à partir de la fixation sur des gradins ou des structures conventionnelles (1), ou sur tout autre point jugé opportun, une poulie (3) qui se trouve raccordée par un axe à un moteur (6), dont l'axe se mobilise en fonction de l'alimentation électrique du moteur, des éléments d'alimentation telles que des batteries de longue durée étant intégrés sur la structure constituant ou portant le corps du moteur (6), une deuxième poulie (2') étant fixée à l'extrémité opposée, laquelle, fixée sur le gradin ou similaire (1) permettra à un câble (5) portant les banderoles (4) suspendues à la verticale d'être mobilisé par l'action du moteur (6) qui peut être doté d'une fin de course, faisant que la mobilisation de droite à gauche effectuée dans un premier temps devienne progressivement et d'une façon cadencée de gauche à droite en vue de montrer les motifs et légendes graphiques existant sur les banderoles (4), qui peuvent être remplacées en option par des pancartes ou similaires.

[0022] Comme on peut le voir sur la figure n° 1, après le mécanisme qui mobilise un ensemble de banderoles, on peut installer une autre poulie (3') raccordée à un moteur (6') qui en collaboration avec des câbles (5) et une poulie à un point opposé fixée au support (7) facilitera à nouveau l'existence d'un deuxième alignement de banderoles sur le câble (5'), ce qui permettra l'obtention d'un alignement dont les dimensions seront appropriées à l'environnement où elles sont fixées et facilitera l'exposition des graphismes incorporés sur la banderole (4).

[0023] On peut remplacer en option le gradin par des éléments de support conventionnels, tels que des balcons, des terrasses, des saillies, etc. lorsque l'instal-

lation du mécanisme est effectuée à un endroit qui ne dispose de la structure d'un gradin ou sur des éléments positionnés verticalement dans des espaces de plein air.

5 **[0024]** Selon la figure n° 4 où une deuxième réalisation a été représentée, l'invention peut être intégrée sur la façade avant d'un bâtiment (1) tel qu'un supermarché ou similaire et être fixée à des éléments de support (11) et (11') qui, une fois positionnés sur la façade, 10 le mur ou parement, présentent une poulie (13) qui agit à la fois comme zone de glissement et de mobilisation des câbles (14) portant les pancartes, banderoles ou similaires (15), la mobilisation de cette poulie (13) étant générée par un moteur (12) alimenté par l'énergie électrique obtenue d'une source quelconque jugée opportune. 15

[0025] Sur la figure n° 6, on constate que les éléments de support peuvent en option être remplacés par un rail (21) qui, fixé à la façade de façon conventionnelle, aussi bien sur la zone interne qu'externe, permettra d'une part qu'une banderole, pancarte ou similaire (22) portant des graphismes constituant un message publicitaire, soit tenue sur le rail (21) par des supports (23) et (23') qui parviennent à maintenir en position verticale dans cette troisième réalisation (20) la banderole ou pancarte (22), cette banderole ou pancarte (22) étant mobilisée de droite à gauche ou vice versa par l'intermédiaire d'un moteur (24) qui pourvu d'un corps de glissement (25) adjacent à la partie supérieure du rail (21) alimenté par courant électrique entraînera le déplacement progressif de la pancarte ou banderole (22) appuyée sur les éléments de support (23). 20 25 30

[0026] Selon la figure n° 7, on observe que les réalisations décrites et référencées (1), (10) et (20) peuvent en option être installées dans un complexe commercial (30), aussi bien dans la partie externe que sur la façade externe ou dans la partie interne, avec un parcours progressif dans le cas de la réalisation (20) au sein de la partie interne, ou un parcours sur la partie externe pour la réalisation (10) ou être supportées à l'extérieur sur des appuis verticaux sur les réalisations montrées et référencées (1). 35 40

[0027] Dans une quatrième réalisation, la disposition mécanique pour le support et la mobilisation de banderoles publicitaires et similaires est constituée à partir de l'utilisation de rails ou supports (48) et (49) situés sur la partie supérieure et inférieure, respectivement, d'une ligne où leur fixation a été jugée opportune, lesquels agissent comme zone de glissement et de déplacement, respectivement, le rail (49) étant celui d'appui et le rail (48) le lien de support, étant fixée à ce rail une structure configurée par un chariot ou similaire (45) mobilisé par un moteur (47), le chariot (45) présentant des points d'éclairage (46) et (46') et étant fixée, 50 aux parties supérieure et inférieure du chariot (45) par des ancrages (44) et (44') provenant de bras (43) et (43'), une feuille (42) constituant la pancarte, banderole ou similaire, portant les graphismes publicitaires incor- 55

porés, la configuration de cette réalisation de la disposition mécanique (41) étant achevée par le support postérieur (50) fixé au rail (48) et supporté par le rail inférieur (49).

[0028] Selon la figure n° 9, on constate que dans une cinquième réalisation de cette invention, on utilise comme support un rail, une glissière ou similaire (61) constituant la base de support de cette réalisation (60), le rail ou similaire (61) ayant à l'intérieur des points d'éclairage (629, présentant sur sa partie frontale ou sur sa partie visible deux cannelures longitudinales et parallèles (63) et (63'), qui peuvent être en option plus nombreuses, entre lesquelles apparaît une ligne électrifiée (64) qui alimentera un moteur (66) fixé sur un chariot mobile (65), lequel se mobilisera longitudinalement sur la partie frontale du corps de support (61), concrètement par les ancrages du chariot (65) introduits dans les logements longitudinaux (63) et (63').

[0029] Le chariot (66) peut disposer dans son contexte de la possibilité d'effectuer le support et la mobilisation des banderoles et pancartes, mais il permettra aussi en collaboration avec un autre chariot similaire mobilisable à vitesse identique, d'être utilisé comme un point de support d'une extrémité de la pancarte ou banderole lorsque celles-ci présenterent des dimensions plus grandes.

[0030] En résumé, dans ces deux dernières réalisations, la collaboration de rails de différente nature et par l'intermédiaire de moteurs aux dimensions réduites agissant comme éléments qui facilitent le déplacement des pancartes, offre la possibilité d'obtenir sur des surfaces de toute nature des zones de glissement aux dimensions variables en fonction de la nature modulaire de l'invention.

[0031] Bien évidemment, aussi bien dans la quatrième réalisation que dans la cinquième réalisation, il a été prévu d'incorporer des pièces constituant une fin de course qui feront en sorte que la banderole ou pancarte supportée se mobilise à nouveau dans le sens opposé au déplacement effectué en premier lieu, en vue de faciliter la visualisation répétitive des graphismes apposés sur les pancartes.

Revendications

1. Disposition mécanique pour le support et la mobilisation de banderoles publicitaires et similaires caractérisée en ce qu'elle est constituée à partir d'un support auquel est fixée une poulie (3) qui est mobilisée par l'axe provenant d'un moteur (6) alimenté par les batteries incorporées au châssis qui le porte, étant fixé à la poulie (3) un câble (5) portant des banderoles (4) suspendues à la verticale, l'extrémité opposée du câble (5) étant retenue sur un point du gradin (1) ou similaire par une poulie (2) fixée par un support similaire à celui utilisé pour fixer la poulie (3) dépourvue de moteur de mobilisation, la batterie pouvant être remplacée en option

par une source d'énergie conventionnelle ou alternative.

2. Disposition mécanique pour le support et la mobilisation de banderoles publicitaires et similaires selon la première revendication, caractérisée en ce que le moteur de commande (6) fixé au gradin (1) ou similaire par le support peut être doté d'un mécanisme de fin de course pour la mobilisation dans les deux sens des banderoles (4) fixées au câble (5).
3. Disposition mécanique pour le support et la mobilisation de banderoles publicitaires et similaires selon les revendications précédentes, caractérisée en ce que dans une deuxième réalisation, les banderoles ou pancartes (15) peuvent être fixées sur des supports (11) et (11') sur la partie externe d'un bâtiment (10) dans le sens vertical, adossées à la façade, et intégrant sur un élément de support (11) un moteur (12) alimenté par l'énergie électrique provenant d'une source quelconque, sur lequel est fixé et mobilisé un câble (14) incorporé sur une poulie (13), générant des mouvements dans des directions différentes sur la partie externe du bâtiment (10).
4. Disposition mécanique pour le support et la mobilisation de banderoles publicitaires et similaires selon les revendications précédentes, caractérisée en ce qu'en remplacement des réalisations (1) et (10), il peut être incorporé en option une troisième réalisation (20) configurée comme un rail (21) fixe à la façade externe ou interne d'un bâtiment, le rail (21) étant doté d'une alimentation électrique provenant d'une source quelconque, et la pancarte ou banderole (22) étant fixée par des moyens (23) et (23') qui s'appuient sur la partie supérieure du rail (21) sur laquelle est aussi mobilisé un corps coulissant (25) mobilisé par un moteur (24) qui recueille l'énergie du rail (21).
5. Disposition mécanique pour le support et la mobilisation de banderoles publicitaires et similaires, selon les revendications précédentes, caractérisée en ce que dans une quatrième réalisation, la disposition est constituée à partir d'un rail supérieur (48) et d'un rail (49) inférieur, sur lesquels ce déplace un moteur (47) raccordé à un support (50), le moteur (47) agissant comme l'élément de mobilisation d'un corps constituant un chariot (45) porteur d'une feuille (42) formant la banderole ou similaire, fixée au chariot (45) par des bras (43) et (43') sortant de la partie supérieure et inférieure de la feuille (42), présentant des moyens d'ancrage (44) et (44') sur le chariot (45) sortant des bras (43) et (43'), le corps du chariot (45) intégrant des éléments lumineux (46) et (46').

6. Disposition mécanique pour le support et la mobilisation de banderoles publicitaires et similaires, selon la cinquième revendication, caractérisée en ce que dans une cinquième revendication, les banderoles, pancartes ou similaires sont fixées sur un chariot (65) portant un moteur (66), lequel par des moyens conventionnels coulisse longitudinalement sur des rainures parallèles (63) et (63') incorporées à un rail (61) pourvu de moyens d'éclairage interne (62), le moteur (66) recevant l'alimentation à travers une ligne électrifiée (64) positionnée sur la partie visible du rail (61), lequel peut être doté en option d'un plus grand nombre de points de glissement du chariot (65) formant les lignes d'ancrage de ce dernier.

5

10

15

20

25

30

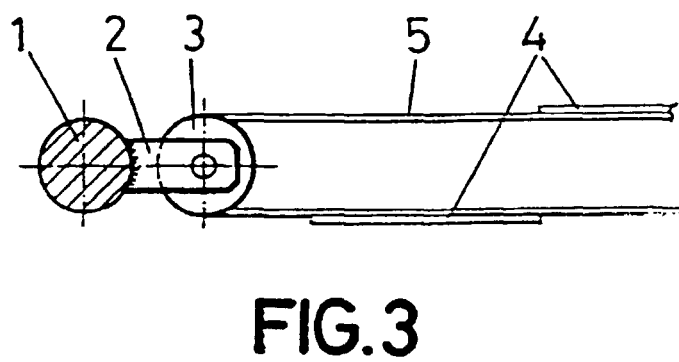
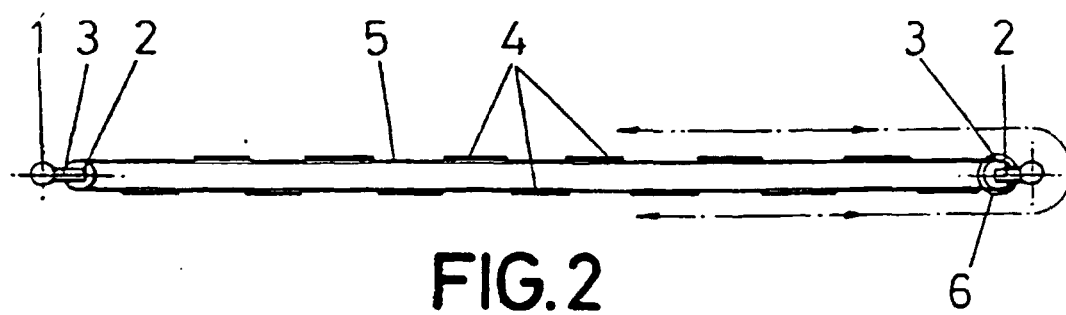
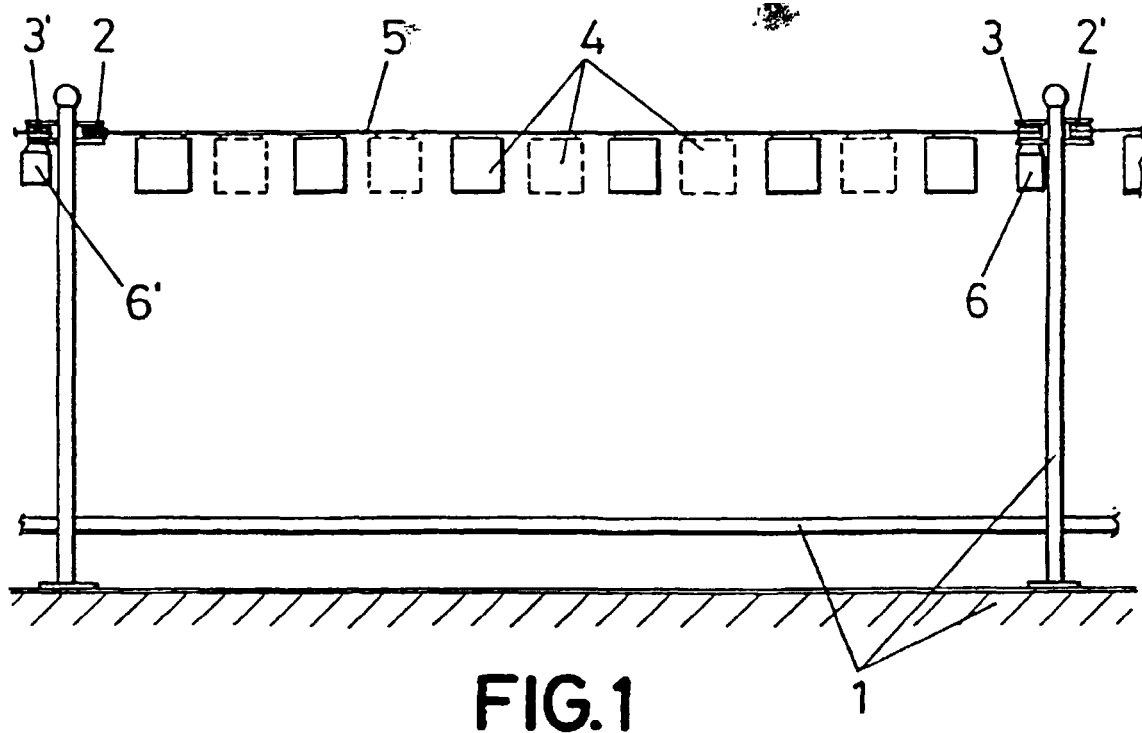
35

40

45

50

55



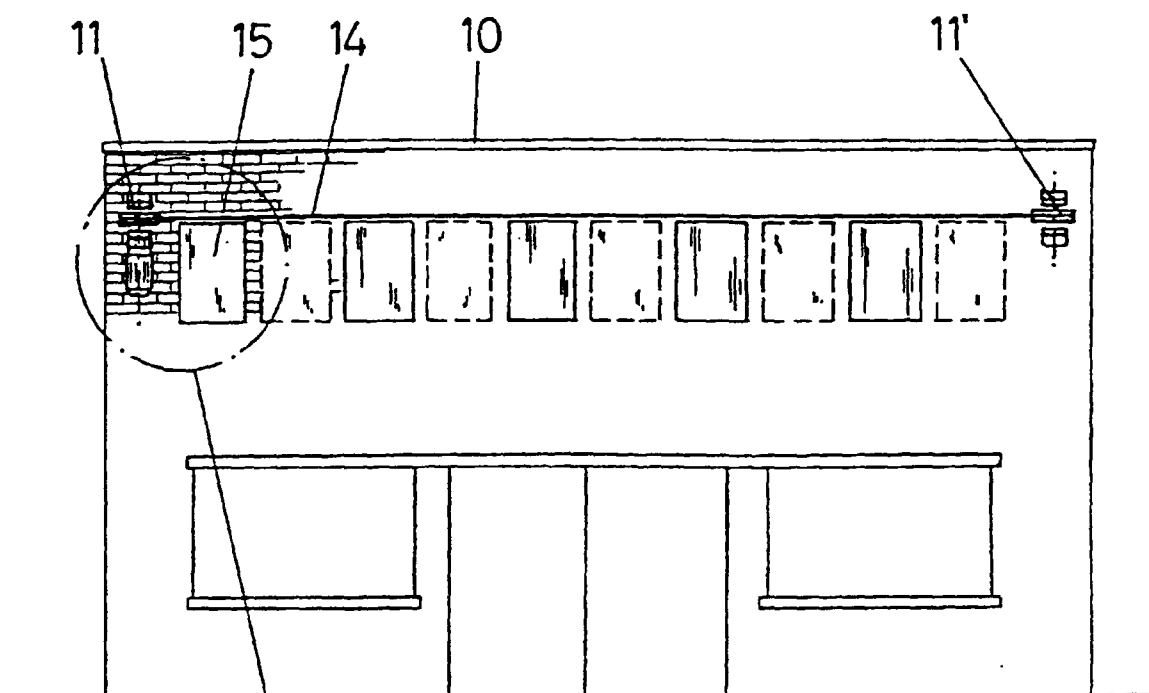


FIG. 4

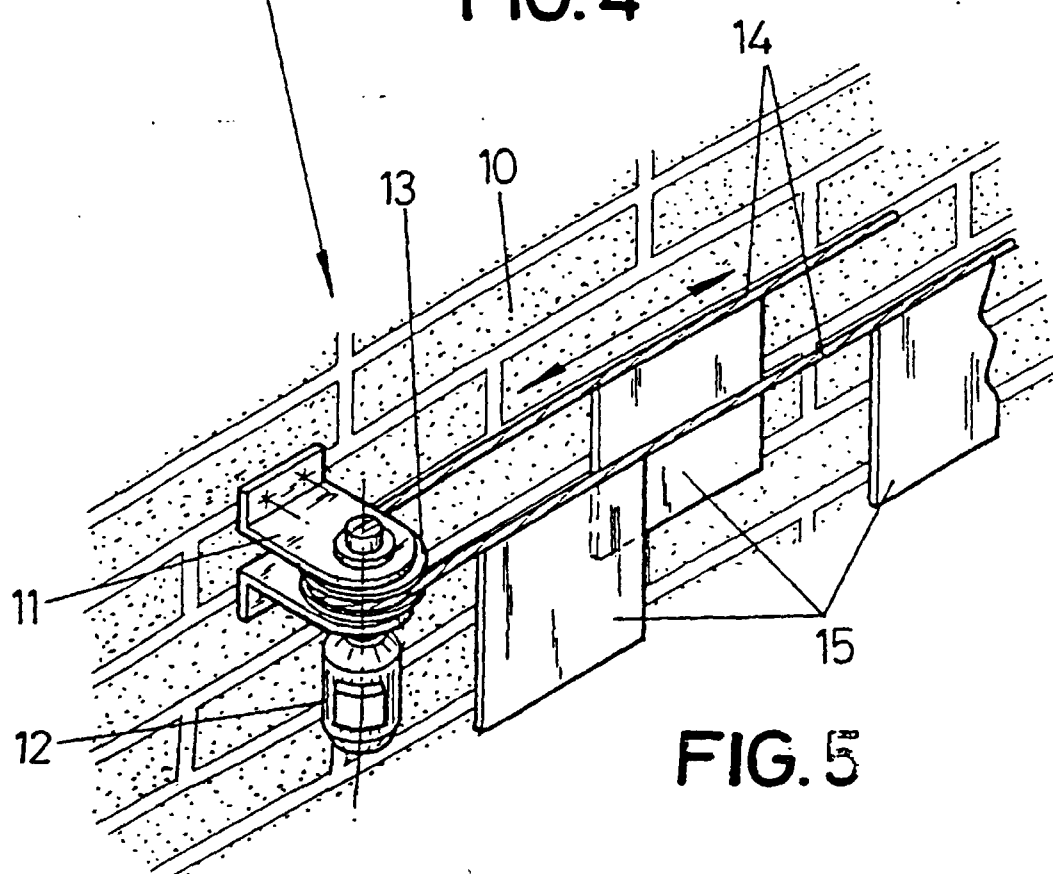
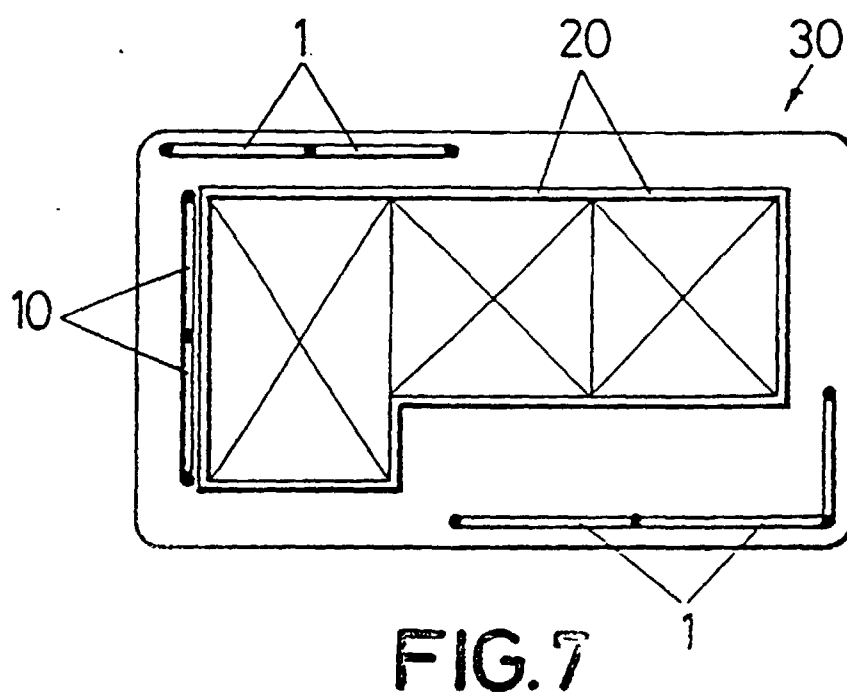
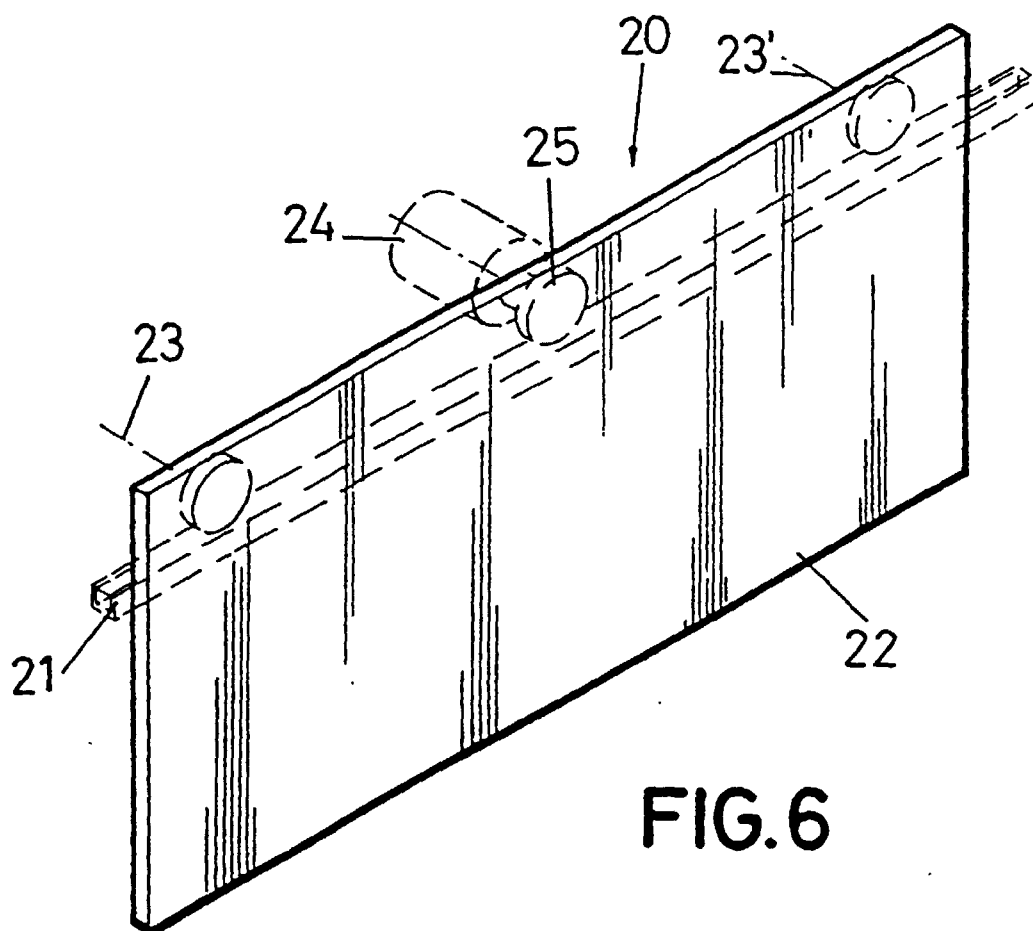


FIG. 5



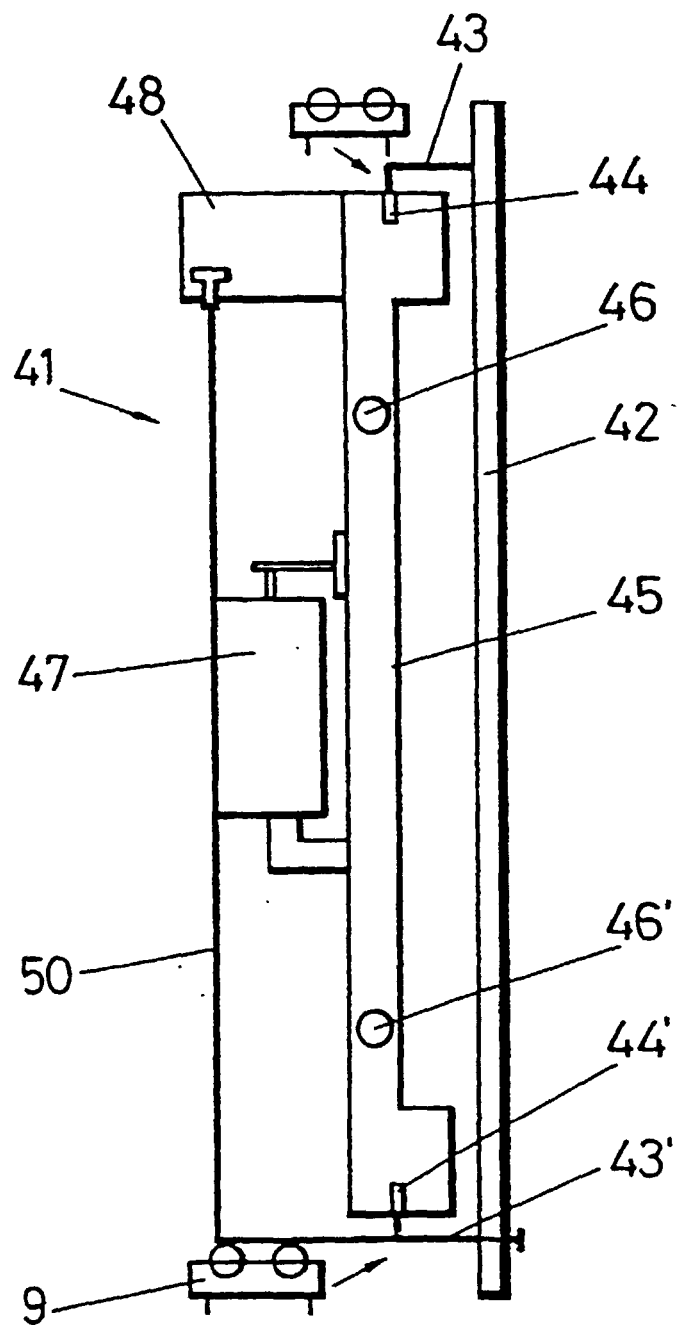


FIG.8

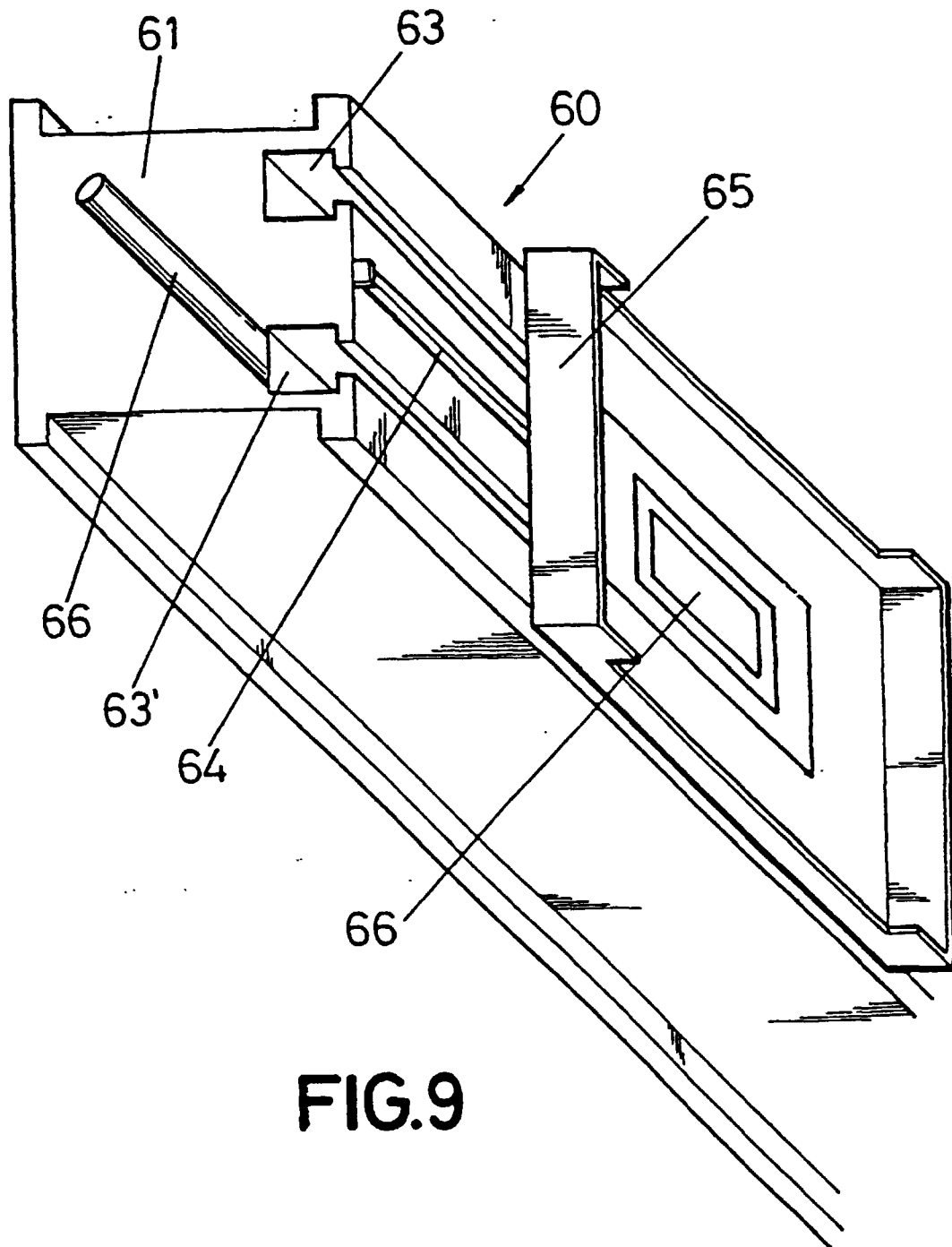


FIG.9

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No.
PCT/ES 98/00259

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER		
IPC: ⁶ G09F 17/00		
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC		
B. FIELDS SEARCHED		
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)		
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched		
IPC:6 G09F		
Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)		
WPIL, EPODOC		
C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	GB 2282695 A (ASTON KLEIN) 12 April 1995 (12.04 95) Abstrast; Figure 1	1
A	GB 2131216 A (BROWN) 13 June 1984 (13.06.84) Abstrast; Figure 1	1
☐ Further documents are listed in the continuation of Box C. ☒ See patent family annex.		
* Special categories of cited documents: "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance "E" earlier document but published on or after the international filing date "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified) "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art "&" document member of the same patent family		
Date of the actual completion of the international search		Date of mailing of the international search report
19 January 1999 (19.01.99)		22 January 1999 (22.01.99)
Name and mailing address of the ISA/ S.P.T.O		Authorized officer
Facsimile No.		Telephone No.

Form PCT/ISA/210 (second sheet) (July 1992)

INTERNATIONAL SEARCH REPORT
Information on patent family members

International Application No

PCT/ES 98/00259

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
GB 2282695 A	12.04.1995	NONE	
-----	-----	-----	
GB2131216 A	13.06.1984	NONE	
-----	-----	-----	

Form PCT/ISA/210 (patent family annex) (July 1992)